

COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE TINTENIAC
du vendredi 23 mai 2014

L'an deux mil quatorze, le vingt-trois mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Tinténac s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Louis ROCHEFORT, Maire.

Etaient présents : Louis ROCHEFORT, Maire ; MM. et Mmes François LEROUX, Béatrice BLANDIN (arrive à 19h30 au point 4), Léon PRESCHOUX, Rosine d'ABOVILLE, Gérard LE GALL, Marie-Anne BOUCHER, Adjoints ; MM. et Mmes Isabelle MORIN-LOUVIGNY, Jean-Yves GARNIER, Nadia FOUGERAY, Céline GALLIOT-ROSSE, Philippe MAZURIER, Linda BESNARD-GILBERT, Yvonnick BELAN, Sophie CHEVALIER-KEENAN, Loïc SIMON, Anne BUSNEL, Christian TOCZE, Nathalie DELVILLE, Frédéric BIMBOT, Isabelle GARÇON, Rémi LEGRAND, Conseillers Municipaux.

Etaient absents excusés : Denis BAZIN donne pouvoir à Nadia FOUGERAY.

Secrétaire de séance : Céline GALLIOT-ROSSE, à qui il est adjoint un auxiliaire, Hervé PICARD, Directeur Général des Services.

AFFAIRES FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES

POINT 1 : Désignation des commissaires proposés pour la CCID

Madame Rosine d'ABOVILLE précise que l'article 1650 du Code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué. Monsieur le Maire propose les personnes suivantes :

COMMISSAIRES TITULAIRES			COMMISSAIRES SUPPLÉANTS		
Nom	Prénom	Adresse	Nom	Prénom	Adresse
M. ROCHEFORT	Louis (Maire)				
M. POUTREL	Jean-François	TINTÉNIAC	M. AUCHER	Yves	TINTÉNIAC
M. BESNARD	André	TINTÉNIAC	M. LESCOP	Armel	TINTÉNIAC
M. CARO	Yves	TINTÉNIAC	Mme BLAIRE	Régine	TINTÉNIAC
Mme FERRÉ	Louissette	TINTÉNIAC	M. BELAN	Michel	TINTÉNIAC
M. HILLIARD	André	TINTÉNIAC	M. VERMET	Christophe	TINTÉNIAC
M. THÉBAULT	Pascal	TINTÉNIAC	M. RÉHAULT	Alain	TINTÉNIAC
Mme TEXIER	Maryvonne	TINTÉNIAC	Mme PÉROUX	Françoise	TINTÉNIAC
M. PEIGNÉ	Guy	LA BAUSSAINE	M. GAUTIER	Jean-Claude	ST BRIEUC DES IFFS
Mme BRIOT	Henriette	TINTÉNIAC	Mme COLLET	Annick	TINTÉNIAC
M. GROSSET	Gérard	TINTÉNIAC	Mme CORBE	Joëlle	TINTÉNIAC
M. HALLOUX	Joseph	TINTÉNIAC	M. DUCLOS	Pierre	TINTÉNIAC
M. ARRIBARD	Jean-Claude	TINTÉNIAC	M. GUILLOT	Jean-Luc	TINTÉNIAC
Mme BUSNEL	Isabelle	TINTÉNIAC	M. ROCHEFORT	Marcel	TINTÉNIAC
M. PROVOST	Dominique	TINTÉNIAC	M. MARY	Ernest	TINTÉNIAC
M. PRUNIER	Noël	TINTÉNIAC	M. ALLARD	René	TINTÉNIAC
M. GOUPIL	Jean-Claude	QUÉBRIAC	M. CALLET	Bernard	ST DOMINEUC

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (5 abstentions de l'opposition), le Conseil Municipal décide, à vote à main levée, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 32 noms telle que présentée ci-dessus (le Maire en est président de droit) dans les conditions visées à l'article 1650 du Code général des impôts.

Délibération

POINT 2 : Désignation de 4 représentants titulaires et 4 représentants suppléants pour la CIID

Madame Rosine d'ABOVILLE précise que l'article 1650 du Code général des impôts institue dans chaque Communauté de communes dotée d'une fiscalité professionnelle unique une commission intercommunale des impôts directs présidée par le président ou par le vice-président délégué. Il est proposé de dresser la liste de 8 noms ci-dessous :

COMMISSAIRES TITULAIRES			COMMISSAIRES SUPPLÉANTS		
Nom	Prénom	Adresse	Nom	Prénom	Adresse
Mme BRIOT	Henriette	TINTÉNIAC	Mme COLLET	ANNICK	TINTÉNIAC
M. GROSSET	Gérard	TINTÉNIAC	Mme CORBE	Joëlle	TINTÉNIAC
M. HALLOUX	Joseph	TINTÉNIAC	M. DUCLOS	Pierre	TINTÉNIAC
M. ARIBARD	Jean-Claude	TINTÉNIAC	M. GUILLOT	Jean-Luc	TINTÉNIAC

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (5 abstentions de l'opposition), le Conseil Municipal décide, à vote à main levée, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 8 noms telle que présentée ci-dessus dans les conditions visées à l'article 1650 du Code général des impôts et la répartition par commune membre arrêtées par le conseil communautaire lors de sa séance en date du 24 avril 2014.

Délibération

POINT 3 : Subvention exceptionnelle à une association

Il s'agissait, pour Tinténac, d'un concert gratuit à l'église, le dimanche 11 mai à 18h : chant & orgue « Petites Fleurs Musicales » (œuvres de Bach, Darke, frescobaldi, Tournemire, Wesley). Les membres de la commission municipale « Sports et Loisirs / Fêtes et Cérémonies » ont étudié le dossier et ont considéré, outre le fait que l'association a amené sur Tinténac une animation gratuite et de très grande qualité musicale, popularisant ainsi la grande musique, elle a également participé à la mise en valeur du patrimoine immobilier (l'église) et mobilier (l'orgue) de la commune.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de verser 350 € de subvention exceptionnelle à l'association organisatrice du festival « La Route des Orgues en Pays de Saint Malo ».

Délibération

TRAVAUX / VOIRIE

POINT 4 : Approbation d'une convention de mandat avec la Communauté de Communes Bretagne Romantique pour les travaux de voirie rurale – programme 2014

Monsieur Léon PRESCHOUX précise que le programme voirie 2014 a fait l'objet d'une première étude par les membres de la commission « Voirie » réunis le 24 février 2014 et approuvé en conseil municipal le 28 février 2014. La commission a continué à travailler sur le dossier et s'est à nouveau réunie le 30 avril dernier.

Pour la voirie rurale, le programme 2014 est estimé à la somme de 100 000 € et se décompose au final comme suit :

- Modernisation de la VC La Jouallais – le Plessis
- Modernisation de la VC La Chesnais – route de Perret
- Rue des Français Libres (création de bateaux)
- Modernisation des allées au stade
- Route de St Briec des Iffs (création d'une chicane)
- Modernisation de la VC Le Moulin Jehan
- Modernisation de la cour du Presbytère

- Modernisation de la VC La Fontaine Orain
- Rue Arthur Régnault (piège à eau)

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (1 abstention de Mme BLANDIN), le Conseil Municipal valide de programme définitif de voirie rurale 2014 tel que présenté et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mandat avec la Communauté de communes Bretagne Romantique pour sa réalisation.

Délibération

POINT 5 : Maîtrise d'œuvre pour les travaux de voirie urbaine – programme 2014

Il est précisé que le programme de voirie urbaine demande une technicité pour l'étude et le suivi des travaux, de part notamment la présence de nombreux réseaux et de contraintes très particulières en agglomération, que seul un cabinet d'étude expérimenté a acquis. Il a, par conséquent, été préconisé par les membres de la commission « Voirie » réunis le 30 avril 2014, de lancer une consultation de cabinets d'études spécialisés. Les membres de la commission ont également arrêté un programme de travaux de voirie urbaine estimé à 100 000,00 € :

- Modernisation de l'allée de la Motte
- Modernisation de la rue Laval Chatillon
- Modernisation de l'allée de la Bédoyère
- Modernisation de la rue Papegault
- Modernisation de la rue de la Billiais

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal valide de programme définitif de voirie urbaine 2014 tel que présenté et autorise Monsieur le Maire à lancer une consultation du bureau d'étude pour sa réalisation, conformément à sa délégation au titre de l'article L. 2122-22 du CGCT. Une information sera donnée au conseil municipal à l'issu de la consultation.

Délibération

POINT 6 : Approbation d'une convention locale pour la mise en souterrain des réseaux aériens de communications électroniques d'Orange établis sur supports communs avec les réseaux publics aériens de distribution d'électricité – rue des Trente et square Tostivint

Monsieur François LEROUX rappelle le chantier programmé et lancé en 2013 de modernisation de l'avenue des trente (dernière tranche), du square Albert Tostivint et rue de la Libération.

Dans le cadre de la stratégie d'Orange sur les effacements de réseaux et conformément à la loi « Confiance dans l'économie numérique » parue le 22 juin 2004 et de l'article L. 2224-35 du Code général des collectivités territoriales, il est proposé de passer convention pour l'effacement des réseaux aériens de communications électroniques d'orange de la rue des Trente, square Tostivint et rue de la Libération.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Délibération

POINT 7 : Approbation d'un devis de l'entreprise R.2A.E. dans le cadre des travaux d'extension de l'éclairage public rue de la Libération

Monsieur François LEROUX rappelle les travaux d'effacement des réseaux rue de la Libération par le SDE 35.

L'entreprise R.2A.E. a présenté un devis s'élevant à la somme de 5 329,29 € H.T. qu'il est proposé d'accepter. Une demande de subvention sera adressée au SDE 35.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver le devis de l'entreprise R.2A.E. s'élevant à la somme de 5 329,29 € H.T. et autorise Monsieur le Maire à le signer et à faire une demande de subvention au SDE 35.

Délibération

ASSAINISSEMENT

POINT 8 : Maîtrise d'œuvre pour le renouvellement du poste de refoulement des eaux usées de la Madeleine

Monsieur François LEROUX précise que le poste de refoulement des eaux usées de La Madeleine est à renouveler complètement compte tenu des dysfonctionnements récurrents et de son âge.

Une consultation de bureau d'études a été lancée pour la maîtrise d'œuvre de l'opération : Les cabinets Bourgois, Infra Concept et NTE n'ont pas voulu ou n'ont pas répondu, seul le cabinet ATEC Ouest a présenté une offre pour un forfait de rémunération s'élevant à la somme de 6 000,00 € H.T. Les membres de la commission « marché » réunis le 23 mai 2014, ont émis l'avis de retenir cette offre.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de réaliser les travaux de renouvellement du poste de refoulement des eaux usées de la Madeleine et décide de suivre l'avis de la commission marché et de confier la maîtrise d'œuvre (mission complète : étude, ACT, DET/AOR) de l'opération au cabinet d'étude ATEC Ouest pour un forfait de rémunération s'élevant à la somme de 6 000,00 € H.T.

Délibération

POINT 10 : Désignation d'un représentant aux séances de l'organe de l'école Notre-Dame compétent pour délibérer sur son budget

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (5 abstentions de l'opposition), le Conseil Municipal propose de désigner Anne BUSNEL pour représenter la commune aux séances de l'organe de l'établissement ayant compétence pour délibérer sur le budget des classes sous contrat.

Délibération

Le procès-verbal de la réunion, document plus complet, est consultable auprès du secrétariat de mairie, aux heures habituelles d'ouverture.